

DÉPARTEMENT DE TARN-ET-GARONNE

EXTRAIT du PROCÈS-VERBAL des DÉLIBÉRATIONS

4ème RÉUNION DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE 2019

Séance du 16 octobre 2019

CD20191016_11
id. 4816

Le 16 octobre 2019, les membres du Conseil départemental légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département (82 Montauban), sous la présidence de M. Christian ASTRUC, Président du Conseil départemental.

*Nombre de membres du Conseil départemental : 30
Quorum :16*

Présents :

M. ALBUGUES, M. ASTRUC, Mme BAULU, M. BAYLET, M. BEQ, M. BERTELLI, M. BESIERS, Mme BOURDONCLE, Mme CABOS, Mme COLOMBIE, Mme DEBIAIS, M. DEPRINCE, M. DESCAZEUX, Mme FERRERO, M. GONZALEZ, M. HEBRARD, M. HENRYOT, Mme JALAISE, Mme LE CORRE, M. MARDEGAN, Mme MAURIEGE, Mme MORVAN, Mme NEGRE, Mme RIOLS, M. ROGER, Mme SARDEING-RODRIGUEZ, Mme TURELLA-BAYOL, M. VIGUIE, M. WEILL

Absent(s) représenté(s) :

Mme BAREGES (pouvoir à Mme FERRERO)

Le quorum légal est atteint, l'Assemblée départementale a délibéré.

DÉLIBÉRATION

GESTION DES AP ET DES AE CRÉATIONS ET MODIFICATIONS

La procédure des autorisations de programme / d'autorisation d'engagement et crédits de paiement prévue à l'article L3312-4 du code général des collectivités territoriales vise à planifier sur le plan financier la mise en œuvre d'investissements.

Elle permet de mieux visualiser le coût d'une opération étalée sur plusieurs exercices et améliore la lisibilité des engagements financiers de la collectivité.

L'article R.3312-3 prévoit que « les autorisations de programme ou d'engagement (...) et leurs révisions éventuelles sont votées par délibération distincte, lors de l'adoption du budget de l'exercice ou des décisions modificatives ».

Il est proposé à l'Assemblée de se prononcer sur les autorisations de programme et les autorisations d'engagement créées ou révisées lors de la présente décision modificative et détaillées en annexes 1 et 2. Certaines autorisations feront l'objet de rapports particuliers.

De façon générale, les révisions à la baisse des autorisations de programme ou d'engagement sont effectuées au vu de niveaux de réalisation.

Par ailleurs, les autorisations liées aux subventions d'investissement ou de fonctionnement évoluent à la hausse ou à la baisse en fonction des dossiers reçus et instruits.

1° Les autorisations de programme créées ou révisées :

Situation des AP au BP 2019	305 707 987,00 €
AP créées à la DM 2019	461 500,00 €
AP modifiées à la DM 2019	907 330,00 €
Soit un total de modifications	1 368 830,00 €
Total des AP 2019	307 076 817,00 €

2° Les autorisations d'engagement créées ou révisées :

Situation des AE au BP 2019	50 054 847,00 €
AE 2016 clôturées en séance du 26/06/2019	- 3 508 057,00 €
AE créées à la DM 2019	0 €
AE modifiées à la DM 2019	- 717 920,45 €
Soit un total de modifications	- 717 920,45 €
Total des AE 2019	45 828 869,55 €

*
* *

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.3312-4 et R.3312-3,

Vu l'avis de la commission des finances,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

- Adopte pour 2019, les créations et modifications des autorisations de programme et des autorisations d'engagement présentées dans les annexes 1 et 2 ;
- Autorise Monsieur le Président à engager les dépenses dans la limite des autorisations de programme et autorisations d'engagement.

Adopté à l'unanimité.

Le Président ,

Christian ASTRUC